



DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES ORIENTALES
ARRONDISSEMENT DE CERET

DECISION DU MAIRE
N°150/2022

**Convention avec la société CESIGMA pour le suivi
environnemental des ouvrages réalisés lors des travaux
du port - Avenant n°1**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2018 portant autorisation environnementale concernant les travaux d'aménagement de l'espace portuaire du port de Banyuls-sur-Mer prescrit, en phase d'exploitation, un suivi du peuplement piscicole et de l'efficacité des alvéoles poreuses ;

Vu la délibération n°35/juin/2021 du 16 juin 2021 relative à la conclusion d'une convention avec la société CESIGMA pour le suivi environnemental des ouvrages réalisés lors des travaux du port ;

Considérant la volonté de la Commune de Banyuls-sur-Mer de soutenir les procédés innovants dans le cadre de la préservation de la biodiversité marine ;

Considérant la proposition de la société CESIGMA, partenaire de l'observatoire océanologique, de mettre en place un test de capteurs sans aucune compensation financière.

Considérant que le test destiné au suivi de certains paramètres environnementaux et/ou biologiques sur la Commune de Banyuls-sur-Mer, au sein de l'espace portuaire, initialement prévue entre le 5 septembre et le 5 novembre 2021, doit être décalé entre le 5 septembre et le 5 octobre 2022 ;

Considérant que par délibération du 16 juin 2021 susvisée, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches en découlant, et donc tout avenant nécessaire à la mise en œuvre de ce test ;

DECIDE

Article 1 : Par avenant ci-joint, la durée de la convention de partenariat avec la société CESIGMA, prévue à l'article 6, est prorogée de 12 mois.

Article 2 : L'article 4 de la convention susmentionnée est modifié afin de prévoir une nouvelle période de déploiement entre le 5 septembre et le 5 octobre 2022.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'application de la présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et publiée selon les règles en vigueur.

Banyuls-sur-Mer, le mercredi 17 août 2022

Le Maire,
Jean-Michel SOLÉ

